



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet le projet de budget 2021 à votre approbation et vous prie de prendre connaissance du plan des investissements pour l'année 2021.

## **A. Budget 2021**

### **Résumé**

Le budget 2021 annonce un excédent de charges de **Fr. 46'984.00** (2020 : **Fr. 4'651.00** - 2019 : **Fr. 24'116.00**).

Nous effectuons des amortissements obligatoires du patrimoine administratif pour un montant de **Fr. 76'225.00** et du patrimoine financier pour un montant de **Fr. 59'635.00**.

Après des amortissements de **Fr. 135'860.00** et des prélèvements aux fonds de réserve de **Fr. 83'000.00**, notre marge d'autofinancement est de **Fr. 5'876.00** au budget 2021 contre une marge négative au budget 2020 de **Fr. 16'521.00**.

Afin de renforcer l'équipe administrative, une secrétaire sera engagée à un taux entre 30% et 40% à partir du mois de mai 2021. Le cahier des charges n'étant pas encore défini, le recrutement se fera dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Le budget 2021 est principalement orienté sur l'entretien des infrastructures (bâtiments et routes).

Pour financer la réfection d'un appartement dans l'Ancien Collège d'Envy, nous prélevons une somme de **Fr. 33'000.00** au fonds de réserves :

3505.480.0	Ancien Collège d'Envy :	<b>Fr. 33'000.00</b>
------------	-------------------------	----------------------

Pour financer la réfection de la Route de la Reculanne (route de la déchetterie), nous prélevons une somme de **Fr. 50'000.00** au fonds de réserves :

43.480.0	Fonds de réserve	<b>Fr. 50'000.00</b>
----------	------------------	----------------------

## **1. Administration générale**

### **11 Administration**

#### **Compte 11.301.0**

L'adaptation des salaires du personnel administratif et l'engagement d'une secrétaire dès le mois de mai 2021 amènent à une augmentation de ce poste ainsi que le compte assurances sociales (11.303.0). Ces charges sont ensuite imputées dans les dicastères concernés (pour le personnel technique) par le compte 11.490.1.

#### **Compte 11.311.0**

Au vu de ce qui précède, l'achat d'un nouveau poste de travail est mis au budget.

#### **Compte 11.311.1**

Le site internet étant fonctionnel, un montant de **Fr. 1'000.00** a été porté au budget pour les mises à jour.

**Compte 11.311.2**

Au vu de la situation sanitaire actuelle, un compte matériel COVID-19 a été créé. Les masques, désinfectants et autres y seront affectés.

**Compte 11.317.0**

La fête des 50 ans de la fusion Envy–Romainmôtier n'ayant pas eu lieu en 2020, le montant prévu a été reporté en 2021 avec une petite adaptation, tout en espérant que la situation sanitaire s'améliore et que nous puissions fêter cet anniversaire comme il se doit.

**Compte 11.318.0**

Une analyse concernant l'assainissement du terrain des buts de tirs est à prendre en compte pour l'année 2021. Une police d'assurance protection juridique a également été souscrite.

**16 Tourisme****Compte 16.365.0**

L'adaptation du guidage routier par des panneaux (nouvelle signalétique pour le tourisme notamment) pour un montant de **Fr. 11'300.00** est prévu pour l'année 2021. Il a fallu prendre la décision cette année encore, ceci nous permettant éventuellement d'obtenir des subventions cantonales.

**2. Finances****21 Impôts****Compte 21.400.0**

Afin de calculer au mieux l'estimation des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, nous nous sommes basés sur une variante prenant en compte les chiffres d'impôts connus de 2019. Nous avons été prudents par rapport à la situation actuelle, raison pour laquelle le montant porté au budget 2021 est inférieur à celui de 2020.

**Compte 21.451.0**

La part des 31.6 mios redistribués par le Canton concernant la perte sur la RFFA est de **Fr. 1'800.00** pour notre Commune.

La valeur de notre point d'impôt au budget 2021 est de **Fr. 12'320.00** soit **Fr. 22.82 / habitant** (pour une moyenne de **Fr. 26.70** pour notre district et **Fr. 42.20** au niveau cantonal).

**22 Service financier**

Dans cette rubrique, nous ne maîtrisons réellement que les comptes non liés à la péréquation. Tous les chiffres liés aux dépenses thématiques et à la péréquation ne sont que des projections qui sont susceptibles de varier en fonction de la conjoncture des communes vaudoises. De plus, les chiffres donnés par le Canton se réfèrent aux derniers chiffres connus, soit les comptes 2019. Raison pour laquelle, nous faisons des estimations au budget 2021.

**Comptes 22.321.0 et 22.322.0**

Certains emprunts ont été renouvelés en 2020 à meilleur taux. Pour le budget 2021, nous avons tenu compte d'un intérêt au taux de 1% pour la route de Vaulion.

### 3. Domaines et bâtiments

#### 32 Forêts

Divers travaux subventionnés ne suffisent pas à couvrir le déficit du compte forestier d'un montant de **Fr. 44'452.00**. Cependant, un montant de **Fr. 21'372.00** a été provisionné dans la péréquation au compte 22.452.20.

#### 35 Bâtiments communaux

##### 3501 Maison de Commune

###### Compte 3501.314.0

L'installation d'un couvert dans la cour d'école est prévue pour un montant de **Fr. 25'000.00**.

##### 3503 Ancienne BCV

###### Compte 3503.314.0

Des travaux de peinture ainsi que le changement de la douche dans un des appartements est prévu en 2021 : **Fr. 15'000.00**.

##### 3504 Champbaillard

###### Compte 3504.311.0

L'achat de tables est prévu au budget 2021 pour un montant de **Fr. 10'000.00**.

###### Compte 3504.314.0

La réfection de la toiture est prévue pour un montant de **Fr. 30'000.00**.

##### 3505 Ancien Collège d'Envy

###### Compte 3505.314.0

La réfection complète d'un appartement est prévue en 2021 pour un montant de **Fr. 33'000.00**.

Ces divers travaux et équipements sont financés par un prélèvement de **Fr. 33'000.00** au fonds de réserve (compte 3505.480.0).

##### 3510 Le Môtier

###### Compte 3510.314.0

Des travaux acoustiques sont prévus pour un montant de **Fr. 10'000.00**.

###### Compte 3510.314.1

La mise en place d'un gazon synthétique pour la place de jeux pour l'UAPE a été devisée à **Fr. 15'600.00**.

### 4. Travaux

#### 43 Routes

**Compte 43.313.2**

Il est prévu de faire la rénovation de la route de la Reculanne pour un montant de **Fr. 50'000.00**.

Ces travaux sont financés par un prélèvement de **Fr. 50'000.00** au fonds de réserve (compte 43.480.0).

**Compte 43.314.1**

Changement des ampoules de l'éclairage public en LED **Fr. 10'000.00**.

**Compte 43.315.0**

L'achat d'une épareuse est prévu pour l'année 2021 ainsi que diverses réparations pour un montant de **Fr. 15'000.00**.

**44 Parcs, promenades, cimetière****Compte 44.314.0**

Un montant global de **Fr. 20'000.00** concernant la réfection du mur nord, l'entretien des tombes et du columbarium est prévu en 2021.

**Compte 44.314.4**

Un montant de **Fr. 20'000.00** est prévu pour la réfection du captage du stand de tirs.

**45 Déchets ménagers et déchetterie****Comptes 45.434.1 et 45.434.2**

Comme pour le budget 2020, le prix de la taxe forfaitaire a été adapté au maximum de notre règlement : adulte **Fr. 66.00** et celui des enfants, des résidences secondaires et des entreprises à **Fr. 33.00**.

La loi stipule que le 60% maximum des frais doit être financé par une taxe forfaitaire et que le 40% maximum des frais doit être financé par la taxe proportionnelle (taxe au poids).

Notre règlement autorise un maximum de **Fr. 66.00 / adulte et Fr. 33.00 / enfant** et un maximum de **Fr. 0.80 / kg**.

Nous pouvons remarquer que ce compte qui devrait être auto-financé est loin de l'équilibre. L'impôt couvre un montant de **Fr. 41'245.00** soit env. 3 points d'impôt.

**46 Réseau d'égouts, d'épuration, eaux claires****Compte 460.352.0 et 460.434.0**

Le prix de l'épuration reste identique à celui de 2020, soit à **Fr. 3.16** par m<sup>3</sup>.

Lors du Conseil du 5 novembre 2010, une révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et de son annexe avait été portée à l'ordre du jour. Le montant de la taxe d'épuration est fixé au maximum à **Fr. 3.50** m<sup>3</sup>.

Nous pouvons remarquer que ce compte qui devrait être auto-financé est loin de l'équilibre. L'impôt couvre un montant de **Fr. 14'930.00**, soit un peu plus d'un point d'impôt.

## 47 Cours d'eau et digues

### Compte 47.314.0

Des travaux à la source de la Diaz sont prévus pour un montant de **Fr. 40'000.00**. De ce montant, nous allons recevoir une subvention de 65% soit **Fr. 26'000.00** au compte 47.465.0 et devrions refacturer au propriétaire la moitié du solde pour un montant de **Fr. 7'000.00** au compte 47.435.0. De ce fait, ces travaux coûteraient à la Commune la somme de **Fr. 7'000.00**.

## 6. Police

### 65 Défense incendie

#### Compte 65.311.0

Participation de **Fr. 24.27** / habitant au SDISPO.

#### Compte 65.313.0

Remplacement de BH pour un montant de **Fr. 5'000.00**.

### 66 Protection civile

#### Compte 66.352.0

Participation régionalisation de **Fr. 18.08** / habitant

#### Compte 66.390.9

Nous avons renouvelé l'emprunt de l'abri PC en 2020. Le taux, précédemment de 2.62%, est de 0.48% jusqu'en mai 2033, raison pour laquelle les intérêts passent de **Fr. 11'920.00** à **Fr. 2'115.00**.

## 7. Sécurité sociale

### 72 Prévoyance sociale cantonale

#### Compte 72.351.4

Un montant de **Fr. 70'000.00** concernant l'AJOVAL pour le préscolaire.

#### Compte 72.351.41

Un montant de **Fr. 95'000.00** est mis à notre budget pour le fonctionnement de l'UAPE (parascolaire) en augmentation de **Fr. 24'500.00** par rapport aux comptes 2019 ce qui correspond à l'épuisement de la subvention OFAS (subvention sur 3 ans, soit 2017 – 2018 – 2019).

## 8. Services industriels

### 810 Service des eaux

#### Compte 810.314.0

Entretien et réparations d'urgence à cause de la vétusté du réseau d'adduction. Nous pouvons remarquer que ce compte, qui devrait être auto-financé, est loin de l'équilibre. L'impôt couvre un montant de **Fr. 26'890.00** soit un peu plus de 2 points d'impôt.

## **B. Budget des investissements**

Les investissements ci-dessous feront l'objet d'un préavis séparé au Conseil Général :

- Réfection et aménagement de la route de Vaulion – préavis 06/2020 ;
- Rénovation de la toiture de Champbaillard ;
- Réfection de l'appartement existant dans la Maison de Commune.

## **C. Demande de la Municipalité**

La Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, conformément à l'art. 4, chiffre 2 de la Loi sur les communes, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :**

### **Article 1 :**

D'accepter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2021.

### **Article 2:**

De prendre acte du budget d'investissements pour l'exercice 2021.

Romainmôtier, le 09 novembre 2020

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

N. Monbaron

M. Pugin